

Image not found or type unknown



Contestation mise en fourrière

Par **TheDude**, le **01/05/2014** à **12:20**

Bonjour à tous,

Arrivé à minuit dans le 20e, je me suis garé sur une place où la signalisation se contredit. Le marquage au sol qui autorise le stationnement commence quelques mètres avant le panneau de fin d'interdiction de stationner.

Je me suis donc garé juste devant le panneau, mais bien dans le marquage au sol. De retour à 6h30 le lendemain matin, ma voiture était déjà à la fourrière.

Est-ce que c'est contestable?

Image not found or type unknown



Par **janus2fr**, le **02/05/2014** à **11:16**

Bonjour,

[citation]Le marquage au sol qui autorise le stationnement commence quelques mètres avant le panneau de fin d'interdiction de stationner. [/citation]

Vous faites une erreur d'interprétation.

Un marquage au sol n'autorise pas le stationnement, il en précise les modalités lorsqu'il est autorisé par ailleurs.

Par exemple, sur une place du village avec marquage au sol de places de stationnement qui sert aussi au marché du samedi (avec panneau d'interdiction de stationner le samedi), vous ne pourrez pas y stationner le samedi bien que les marques soient bien présentes.